

RHÔNE JUSTICE

« Je n'ai qu'une obsession : les moyens de la Justice »

En visite aujourd'hui à Lyon, le garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas va tenter de convaincre que la Justice n'est pas au bord de l'embolie. Entretien.

Le procureur de Lyon, qui a 29 postes pourvus sur 37 au tribunal de grande instance de Lyon, a dit qu'il ne pouvait plus garantir une justice correcte dans des délais raisonnables. Comment lutez-vous contre ce manque de moyens ?

« La situation à Lyon est à l'image de ce que connaissent beaucoup de juridictions. Il manque sur le territoire 474 postes de magistrats et 800 de greffiers. Nous payons le fait de ne pas en avoir assez formé sous le précédent quinquennat. En 2011, il y avait seulement 110 magistrats à l'École nationale de la magistrature et leur formation dure 31 mois avant de rejoindre nos juridictions. Depuis 2012 et surtout 2013, les promotions sont supérieures à 300 magistrats. Nous commençons à compenser les postes vacants. Cette année, le solde entre les entrées et les sorties dans le corps de la magistrature sera de plus d'une centaine de magistrats ; un chiffre jamais atteint depuis 2007 ! Poursuivons cet effort et nous éteindrons la vacance, notamment à Lyon. »

Et sur les moyens de fonctionnement ?

« C'est mon obsession. Il ne suffit pas que les magistrats soient recrutés et formés, nos juridictions ont besoin de personnels administratifs, de greffiers. En 2016, la cour d'appel de Lyon a pu dépenser 8 % de crédits de fonctionnement en plus et + 20 % de frais de justice. Cette année, les crédits des juridictions seront en hausse de 10 % pour le fonctionnement et 28 % pour les moyens immobiliers. Le Premier ministre a accepté le dégel de la totalité des crédits de fonctionnement et d'investissement destinés aux tribunaux, et donc la mise à disposition im-



■ Jean-Jacques Urvoas : « J'ai entendu le cri d'alerte des enquêteurs lyonnais. »
Photo ©MDelmestre

médiate de 40,5 millions d'euros de dépenses que les chefs de cour pourront engager dès demain. »

Ces moyens permettront-ils de régler, par exemple, le coût des balises de géolocalisation indispensables aux enquêtes sensibles ?

« J'ai entendu le cri d'alerte des enquêteurs lyonnais. Mais je tiens à garantir qu'aucune enquête n'a été mise en péril. Concernant les frais de justice, d'une manière générale, tous nos prestataires sont désormais payés avec un mois de délai, au lieu de quatre quand je suis arrivé. Mais sur ce sujet particulier, nous discutons avec le ministère de l'Intérieur pour organiser la prise en charge de cette dépense très spécifique. Il n'y a nulle divergence entre nous. Nous avons le même souci d'efficacité des enquêtes. »

La loi de modernisation de la Justice entre en vigueur avec l'ambition d'améliorer le service public rendu au justiciable. Les victimes seront-elles mieux prises en charge ?

« La principale mesure est la création d'un service d'accueil unique du justiciable. Le citoyen pourra s'adresser à

un seul endroit, quel que soit son litige. Ce service est en charge et de faciliter l'accès au droit. L'idée est que demain, un justiciable lyonnais, même s'il est en litige avec une personne à Montélimar, puisse accéder à tous les renseignements sans se déplacer. »

Vous venez à Lyon évoquer le problème des extractions judiciaires. Un détenu sur cinq ne peut être transféré, avec à la clé des procès ajournés, des confrontations annulées. Que reste-t-il à régler ?

« Dans la région lyonnaise, l'Administration pénitentiaire n'est pas encore chargée d'assumer cette mission. La "bascule" est prévue pour l'année 2017. Et il est vrai que dans les régions où elle est intervenue, le taux d'extractions non effectuées varie de 5 à 41 %. Je veux donc écouter les inquiétudes et les besoins de tout le monde. Et je ferai le nécessaire pour que cette mission soit pleinement assurée par l'Administration pénitentiaire et non plus uniquement par la police et la gendarmerie. »

Propos recueillis par Xavier Breuil

« Votre affaire est renvoyée au 22 novembre »

Il a été agressé le 6 février 2016, dans un supermarché, par un inconnu. Le motif tient peut-être de son orientation sexuelle. C'est en tout cas pour cette raison que son agresseur était renvoyé le 18 janvier 2017 devant le tribunal correctionnel. Un problème d'adresse et de convocation a contraint le juge à renvoyer l'affaire. « Vous avez une date Monsieur le greffier ? », demande le président. « Ce sera le 22 novembre 2017 », murmure l'intéressé. C'est un exemple parmi d'autres qui

illustre la carence de la justice pénale face à l'exigence de rapidité et d'efficacité que la société attend à son égard. Ces mêmes délais amènent parfois à des jugements qui perdent tout leurs sens quand ils surviennent trop longtemps après les faits. Exemple avec cette affaire jugée mardi en comparution immédiate. Un cambriolage doublé d'un saccage est constaté le 1^{er} août 2015 à Saint-Martin-en-Haut. Un morceau de gant susceptible de contenir de l'ADN est envoyé au laboratoire. Le

résultat arrive... en avril 2016 et fait ressortir l'identité d'une personne connue, qui n'a été interpellée que lundi. Neuf mois pour une analyse, et autant pour l'interpellation. En 18 mois, l'auteur du cambriolage s'est rangé et s'est réinséré. Dilemme pour le tribunal : stopper net cette spirale positive ou bien prononcer une peine intégralement assortie du sursis, avec le risque d'envoyer un message néfaste aux victimes de cambriolages ? Il a choisi la deuxième solution.

X.B

Rédaction du Rhône
4 rue Montrochet,
69002 Lyon

Téléphone
Rédaction : 04.78.14.76.00
Pub : 04.72.22.24.37

Mail
redaction69@leprogres.fr
lprpublicite@leprogres.fr
economie69@leprogres.fr

Web
www.leprogres.fr/rhone
economie69@leprogres.fr

Facebook
www.facebook.com/
leprogres.lyon

Twitter
leprogresrhone

ALERTE INFO Vous avez une info ?
0 800 07 68 43
Service & appel gratuits
LPRFILROUGE@leprogres.fr